

Le taux de productivité n'est pas la seule mesure de l'efficacité qu'utilise le Bureau des passeports. Nous nous servons aussi de mesures comme le prix de revient unitaire et divers autres indices financiers. Le fait de mesurer sa productivité permet au Bureau d'évaluer dans quelle mesure il remplit ses objectifs et lui donne la souplesse nécessaire pour s'adapter aux fluctuations de la demande.

3.2 Analyse financière

Barème des droits

Le Bureau des passeports finance toutes ses activités et recouvre ses frais grâce aux recettes provenant des droits applicables aux passeports. Le tableau 3-4 contient le barème des droits en vigueur depuis le 1^{er} janvier 1992.

TABLEAU 3-4 BARÈME DES DROITS

Titre de voyage	Droits \$
Passeport de 24 pages	35
Passeport de 48 pages	37
Passeport diplomatique ou spécial	57
Titre de voyage pour réfugié	35
Certificat d'identité	75
Passeport d'urgence	6

Recettes

Comme l'indique le graphique 3-7, les recettes prévues pour l'exercice 1995-1996 s'élèvent à 46,4 millions de dollars. Il s'agit d'une baisse de 6,3 p. 100 par rapport à 1994-1995. Celle-ci s'explique surtout par la diminution de 5,6 p. 100 prévue dans le nombre de titres de voyage qui seront délivrés pendant l'exercice.

Nous nous attendons à ce que les recettes augmentent de 2,6 p. 100 en 1996-1997 par rapport au présent exercice et de 2,5 p. 100 en 1997-1998 par rapport à 1996-1997, pour atteindre 48,8 millions de dollars.